

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GALERIE DES MAURRAS sur la commune principale de l'AIOT CHEMIN DE LA MOUROYE 83560 ST JULIEN.

La référence de votre dossier est A-4-RHOEYSEHC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/02/2024 à 16h09 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **35274574900783**

Raison sociale **EIFFAGE GENIE CIVIL**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**EIFFAGE GRANDS TRAVAUX SOUTERRAINS**

**3-7 PLACE DE L'EUROPE**

**78140 VELIZY VILLACOUBLAY**

## Signataire

Qualité : **DIRECTEUR DE TRAVAUX**

## Référent

Fonction : **RESPONSABLE QSE**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GALERIE DES MAURRAS**

Description des activités :

**Nous sommes attributaire du chantier de réparation de la Galerie des Maurras consistant à la réalisation d'une galerie de by-pass permettant de contourner une zone d'éboulement partielle (création de deux cavités) située à 1 km depuis l'entrée amont (Tête Amont - côté Lac d'Esparron) et à 4,3 km depuis l'entrée aval (Tête Aval - Chemin de la Mouroye, Saint-Julien). Il s'agit d'un marché de EDF HYDRO MEDITERRANEE & EDF - GROUPEMENT D'USINE (GU) DE VINON -**

référéncé C4P1072690 et notifié le 18/11/2023, nécessitant des travaux de minage (creusement du by-pass) qui doivent bientôt démarrer. Nous disposons depuis le 5 janvier du certificat d'acquisition d'explosifs accordé par le SIDPC du Var à Toulon (83). Nous élaborons cette déclaration pour la présence temporaire avant mise en œuvre ( "utilisation dès réception") de produits explosifs sur notre site lors des livraisons par notre fournisseur EPC.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**EIFFAGE GALERIE DES MAURRAS**

**CHEMIN DE LA MOUROYE**

**83560 ST JULIEN**

X : 935128

Y : 6292031

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4441	4441-2	Liquides combustibles catégorie 1, 2 ou 3. présente 20 t	Quantité susceptible d'être	D	présent par jour

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets d'emballage repris par le fournisseur EPC.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Citerne d'eau souple dite "incendie" de 60 M3 à 30 m, bassin à eau surpressée de 30 M3 à 15 m, canal EDF à 80 m de l'installation**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Citerne d'eau souple dite "incendie" de 60 M3 à 30 m, bassin à eau surpressée de 30 M3 à 15 m, canal EDF à 80 m de l'installation, divers extincteurs (50 kg eau, 9 kg poudre, 9 kg eau, 6 kg CO2, 2 kg CO2, 2 kg poudre), réseau d'eau surpressé, matériel de premier secours, personnel formé aux gestes de premier secours, télé communication, radio communication, divers visites effectuées par le SDIS 83 et 04 sur chantier pour prise de connaissance des lieux et activités avec plan ETARE.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Non**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Arrêté interpréfectoral n°DREAL-SEL-UREnR-2023-10 du 9 mai 2023 autorisant les "travaux principaux projet Maurras"	09/05/2023	DREAL, Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Préfecture du Var SIDPC VAR Vincent Barastier
CERTIFICAT D'ACQUISITION D'EXPLOSIFS	05/01/2024	
ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT LA SOCIETE EIFFAGE GENIE CIVIL A PRODUIRE ET DISTRIBUER DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE SUR LE CHANTIER "LA GALERIE DES MAURRAS" A SAINT JULIEN	04/12/2023	ARS PACA - délégation du Var

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)